

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 octobre 2016 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2017 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles

NOR : AFSA1630809A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu les articles D.312-111 à D.312-122 du code de l'action sociale et des familles;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1997 modifié créant un certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles, et notamment son article 6;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant ouverture en 2017 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles,

Arrête:

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion (CAERL) auprès des personnes déficientes visuelles est composé ainsi qu'il suit:

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant le directeur général de la cohésion sociale (75 Paris).

Membres titulaires

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées (75 Paris).

Mme le docteur Béatrice LE BAIL, chef de service, ophtalmologiste de l'IME Jean-Paul (91 Évry).

Mme Alexia BAILLY, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).

Mme Sophie MILLET, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).

Mme Anne-Valérie SEBRIÉ, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'Institut national des jeunes aveugles (75 Paris), établissement public.

Mme Fanny LEVESQUE, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion au SIAM APAJH 92 (92 Suresnes), établissement privé.

Membres suppléants

Mme le docteur Marie-Françoise CLOGENSON, ophtalmologiste au SIAM 75 (75 Paris).

M. Grégoire GUILLOT, formateur, instructeur de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).

Mme Cristelle REY, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).

Mme Laetitia OUARY, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'IHV Les Hauts-Thébaudières (44 Vertou), établissement public.

Mme Carole SIRVEIN, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'IMPro Valentin Haüy (91 Chilly-Mazarin), établissement privé.

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 octobre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de l'autonomie,
des personnes handicapées et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER